



Pension alimentaire des enfants/abandon de famille

Par **Laulo**, le **14/04/2009** à **17:20**

Bonjour,

Je suis divorcée depuis 11/2002 et mon ex versait une pension alimentaire pour nos deux enfants nés en 1992 et 2002 de 306€ par mois. Il ne paye plus depuis novembre 2008. J'ai déposé un dossier à l'huissier qui n'avance pas, aucun retour à ce jour. Nous sommes passé devant le juge à sa demande pour faire baisser cette pension. Il s'est déclaré seul pour avoir moins de revenus et la totalité des charges pour justifier sa demande. Il est actuellement au chômage et moi aussi. Le juge a demandé les revenus de mon conjoint. Nous ne sommes pas mariés, ni pacsés, nous vivons simplement ensemble et sommes déclarés comme tel. Ses revenus sont t'ils à prendre en compte ? De plus il n'exerce pas son droit de garde, que puis je y faire ? Merci pour votre réponse. Laulo